

# La lettre de parly2

N° 90 > MARS 2018

Bulletin d'information et de liaison  
des Copropriétaires et Résidents

# 1968

La copropriété évolue avec son temps !

# 2018

## NOUVEAUX PROJETS

- ▶ Centre Martin Luther King
- ▶ Centre culturel
- ▶ Vidéoprotection
- ▶ Fibre optique

[www.parly2.com](http://www.parly2.com)

**LECTEURS DE  
LA LETTRE DE PARLY 2**

**SOUCIEZ-VOUS  
SEULEMENT  
DE L'ESSENTIEL**



■ Pour découvrir nos offres, rendez-vous dans l'une des Agences Société Générale de

 **SIMARD**  
4, rue de la Celle  
78150 Le Chesnay  
TÉL. : 01 39 23 89 50

 **NOUVELLE-FRANCE**  
15, rue Pottier  
78150 Le Chesnay  
TÉL. : 01 39 55 91 21

■ Retrouvez l'agence de votre choix sur [societegenerale.fr](http://societegenerale.fr)

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

**DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'ÉQUIPE**

Société Générale, BDDF/CLI/DFC/COM – Tour Granite – 75886 Paris Cedex 18 – S.A. au capital de 1 009 897 173,75 Eur – 552 120 222 R.C.S. Paris – Siège social : 29 bd Haussmann 75009 Paris – Crédit Photo : Getty Images - 02/18

La lettre de Parly2 N°90  
Éditeur : Association Parly.com  
Local postal 376 – 78158 Le Chesnay cedex - Téléphone : 01 39 55 31 11  
Email : [parlycom@parly2.com](mailto:parlycom@parly2.com) - site web : [www.parly2.com](http://www.parly2.com)

Responsable de la publication : Alain Cahen

Ont participé à la réalisation de ce numéro : C. Audouze, A. Cahen, P.de Clinchamps, A. Coquier, O. Dehaut, G. Descombes, M. Lecluse, P.Lefebvre, M.F.Rivet, C.de Rieux.

Photos : Parly.com.  
Crédits photos : Shutterstock - Illustrations : MARKETING TACTICS  
Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000,  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.  
Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 78 94 97 87  
Imprimerie BIKOM  
Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, papier certifié PEFC



# Edito

## ► Parly2 : 50 ans et plein de projets !

**1968-2018.** Notre copropriété, la plus grande d'Europe, fêtera ses 50 ans cette année et elle se porte plutôt bien.

Le concept, révolutionnaire à l'époque en matière d'urbanisme, fonctionne toujours : un habitat dense dans un environnement très végétalisé. « **La ville à la campagne** », proche de Paris et en symbiose avec un centre commercial, dont le concepteur, Robert de Balkany, était allé chercher le modèle aux Etats-Unis.

L'entretien de nos résidences et de nos espaces verts fait l'objet, depuis l'origine, d'un suivi très rigoureux des conseils syndicaux, on le constate au quotidien.

Ce n'est donc pas un hasard s'il y a dans nos résidences un renouvellement de génération qui montre que le mode de vie Parly2 attire toujours.

Mais bien sûr en 50 ans beaucoup de choses ont changé. On ne pouvait anticiper ni l'évolution du coût de l'énergie, ni l'augmentation du nombre de voitures par ménage, ni internet, ni l'émergence de problèmes de sécurité...entre autres.

Par ailleurs, certaines installations spécifiques à notre copropriété doivent s'adapter à l'évolution des attentes des Parlysiens : le centre culturel, le centre culturel Martin Luther King.

Nous devons accompagner ces changements : ce numéro de La lettre de Parly2 fait le point sur un certain nombre de ces sujets et projets en cours.

J'attire en particulier votre attention sur le projet de l'Association Diocésaine de Versailles concernant le Centre Martin Luther King. Il nous semble être d'un grand intérêt pour la copropriété pour les raisons indiquées dans l'article, mais ne pourra voir le jour que s'il est voté à la majorité qualifiée de l'article 26 lors de notre prochaine AG du 7 juin 2018.

Cette majorité est toujours difficile à réunir, merci donc si vous partagez l'avis de notre Conseil Syndical, soit de participer, soit d'adresser en temps utile votre pouvoir signé.

Cordialement

► **Alain CAHEN**  
**Président du Conseil Syndical Principal**



## Sommaire

### ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

- Les jardins privatifs de Parly2, un espace de bien-être 4
- Notre forêt chesnaysienne en péril ? 6

### NOS PROJETS

- Fibre optique 8
- Vidéoprotection 8
- Un projet pour le centre culturel 9
- Projet de transformation du Centre Martin Luther King (MLK) 10

### SYNDIC-GÉRANCE

- Résultats des assemblées générales secondaires 12
- Mouvements du Personnel à la Gérance 13

### ACTUALITÉS

- Commission mixte Mairie du Chesnay /Copropriété du 11/12/2017 14

### HOMMAGE

- Jacques Leclerc, un grand témoin de notre histoire 15

### CONCOURS PHOTO DE NOËL

- Une gagnante ! 16

### ILLUSTRES INCONNUS

- BUGEAUD (square) 17

### INTERVIEW

- Marie-Françoise RIVET, co-auteure du livre « Philosophie ordinaire Le dialogue » 18

## Les jardins privatifs de Parly2, un espace de bien-être



**Les espaces verts sont un des atouts majeurs de Parly2. Les résidences entretiennent les parties communes avec la plus grande attention, les arbres sont élagués et remplacés, les haies et les pelouses sont entretenues, le fleurissement est permanent.**

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les jardins privatifs dont les résidents des rez-de-chaussée et rez-de-jardin ont la jouissance exclusive. Les bénéficiaires doivent les utiliser uniquement comme jardins d'agrément, les entretenir dans le respect des règlements de copropriété et intérieur.

Leur aspect doit impérativement s'intégrer dans un environnement végétal et dans le respect de l'harmonie de la copropriété.

Leur accès est certes privatif mais il est impératif qu'il soit laissé libre pour des interventions techniques ou lors des campagnes d'entretien (réseaux de gaz ou avaloirs d'eaux pluviales, ravalement...).

Il peut être matérialisé par un portillon à la condition, à ce jour, qu'il débouche directement sur une allée piétonne ou pompier. Sa hauteur ne peut être supérieure à 1m20. Il est composé de lattes espacées, de couleur bois, vert foncé ou blanc. Et bien sûr il doit être entretenu et remplacé si nécessaire.

Ces jardins ont une vocation essentiellement végétale. La première, primordiale, est le maintien de l'engazonnement, avec l'implantation d'arbustes et de parterres de fleurs.

Des arbres ont pu être ou sont parfois encore tolérés mais il faut attirer l'attention sur la nuisance qu'ils peuvent générer s'ils sont trop proches de l'immeuble (l'humidité peut provoquer des détériorations sur les menuiseries et les pierres de la façade). Ils doivent être élagués et entretenus de façon à ne pas occulter la lumière pour les autres étages.

Les plantes grimpantes le long des façades sont formellement interdites.

Il est possible d'implanter un abri range-outils mais celui-ci doit répondre à des normes précises : pas plus de 2m<sup>2</sup> au sol et une hauteur maximale de 1m85. Il doit absolument s'intégrer dans le paysage (couleur bois avec un toit vert, gris ou noir - teinte mate).

La surface d'une terrasse éventuelle ne doit pas être supérieure à 30% de la surface totale du jardin et dans les seuls matériaux autorisés par le règlement.

Ces aménagements ne doivent pas être posés ou édifiés sur une dalle maçonnée. Ils doivent être démontables et ne doivent en aucun cas empêcher l'accès aux trappes de visite, présentes sur le terrain.

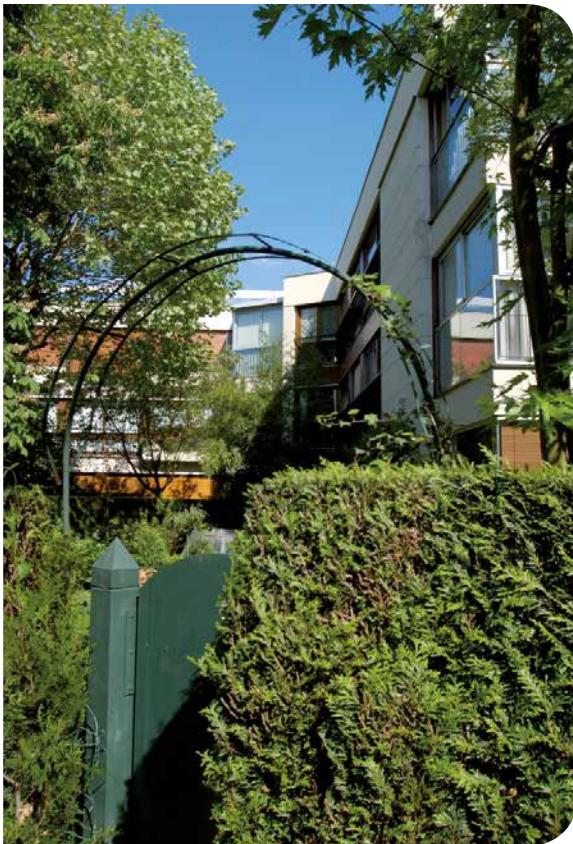
Toute autre construction ou édification n'est pas autorisée.





Le règlement précise également que seul le grillage est admis pour délimiter ces espaces. Assez souvent les utilisateurs ont implanté une double haie flirtant avec la haie de la copropriété. Effectivement ces plantations leur permettent d'être isolés mais elles sont très nuisibles pour les thuyas. Il ne faut pas oublier que le remplacement de ces derniers est à la charge de tous les copropriétaires.

Au-delà de toutes les règles, ces jardins qui sont qualifiés de « jardins d'agrément » dans le règlement de copropriété, sont des lieux de repos et de détente. Les réceptions bruyantes, les fumées et odeurs de cuisson sont à proscrire pour la tranquillité et le bien-être de tous.



Ils ne sont pas, non plus, des lieux de vie courante : y faire sécher le linge, les utiliser comme débarras, par exemple, n'est pas compatible avec la volonté première de l'architecte et du standing qu'il souhaitait donner à Parly2.

Les bénéficiaires de ces jardins ne doivent pas oublier que les résidents des étages supérieurs profitent de l'embellissement de ces lieux mais aussi qu'ils peuvent être pénalisés par le laisser-aller et le désordre.

En contrepartie ces mêmes résidents, en étage, sont tenus de respecter ces lieux en ne jetant pas des débris divers (mégots par exemple) par les fenêtres.

Bien sûr, les aménagements et l'entretien des jardins privatifs font partie des obligations du bénéficiaire et sont financièrement à sa charge.

**Des jardins privatifs entretenus et coquets, un mobilier de jardin en bon état...  
Voilà un beau challenge pour le printemps qui arrive !!!!**

► **Marie LECLUSE**

## Notre forêt chesnaysienne en péril ?

Les promeneurs habituels de la forêt de Fausses Reposes ne reconnaissent plus leur forêt : les coupes récentes se traduisent par la vision d'une forêt massacrée à la tronçonneuse, d'arbres apparemment en pleine santé abattus, et d'autres, pourrissant depuis des années, laissés au sol.

Tristesse et colère dominent devant l'état de cette forêt qui se dégrade au fil des années.



Le chêne, emblème du Chesnay disparaît, alors qu'une végétation toxique de lauriers du Caucase entre en compétition avec les essences traditionnelles.

Le parcours sportif est à l'abandon, l'aire de jeux pour enfants n'est plus qu'un souvenir, les mares ne sont pas entretenues, les ronces et les broussailles envahissent les parcelles de façon excessive. C'est une incitation à transformer les lieux en une poubelle à ciel ouvert, comme nous le constatons chaque jour. Résultat : rats et parasites prospèrent tandis que la faune habituelle est menacée.

D'où ces questions : « Pourquoi continuer ces coupes rases ? Comment avoir la certitude d'une régénération sérieuse et prospère ? Qu'en sera-t-il de l'accueil du public et de la protection de la biodiversité ? »

La gestion de cette forêt domaniale, forêt de protection depuis 2007, est confiée à l'Office National des forêts (ONF), selon un plan qui s'étend jusqu'à 2024.

Un rendez-vous sur site a été organisé le 19 février en présence de représentants de l'ONF.

Les explications données sur la gestion forestière et les particularités de Fausses Reposes laissent en suspens les questions liées à notre cadre de vie et sa reconstitution à court et moyen termes (voir encadré ci-contre) .

Concernant les coupes, l'ONF s'est depuis peu orienté vers une politique de « futaie irrégulière », qui laisse coexister des arbres d'âges différents, de préférence à la pratique des coupes rases. Cela n'a malheureusement pas pu être le cas pour notre forêt dont les coupes étaient déjà programmées, **mais il est impératif que ce soit le cas dans l'avenir.**

Concernant les équipements et les conditions d'accueil du public, il apparaît clairement que la contribution des différentes collectivités territoriales est indispensable au renouveau de notre paysage forestier.

Le Maire du Chesnay, conscient de la situation, est ouvert à une démarche collective. C'est pourquoi nous sommes déjà un certain nombre à nous être rapprochés d'associations intercommunales (EFR : Environnement Fausses Reposes), ou locales (AVECh : Association Vie & Environnement au Chesnay), avec l'objectif de protéger l'ensemble du massif forestier, d'y améliorer l'accueil et d'y maintenir la biodiversité.

La forêt de Fausses Reposes fait partie de notre art de vivre à Parly2. Nous devons poursuivre notre action et mettre en présence l'ensemble des acteurs concernés : Mairie, Versailles Grand Parc, Département des Yvelines, ONF, Associations.

**Plus nous serons nombreux, plus notre avis comptera !**



## Les positions de l'ONF

- ▶ Toutes les coupes rases et les coupes d'éclaircissement ont été effectuées dans le but du rajeunissement de la forêt et de son assainissement (arbres vieillissants ou malades). Les parcelles concernées ne reprendront un aspect de forêt que dans 20 à 30 ans.
- ▶ La forêt nécessite des interventions ponctuelles mais pas un entretien systématique (ronciers, souches et arbres morts font partie de la vie de la forêt). Les milieux humides, comme les marigots, sont des espaces protégés sur lesquels l'ONF ne peut intervenir.
- ▶ Une replantation de chênes, essence de plus en plus minoritaire sur Fausses Reposes, est prévue dans quelques temps si la production naturelle des semenciers est insuffisante.
- ▶ La question des lauriers envahissants est un sérieux problème pour la forêt, mais elle implique un investissement financier important.
- ▶ Les équipements d'accueil du public (bancs, parcours sportif, aire de jeux...) relèvent des collectivités territoriales.
- ▶ L'ONF procède à un ramassage des détritiques tous les lundis.

- ▶ **Christine Audouze (Résidence Saint-James)**  
**Catherine de Rieux (Résidence Rivoli)**  
**Marielle Pic (Résidence Neuilly)**  
**Anne Coquier (Résidence Iéna)**  
**Martine Merelli (Résidence Odéon)**

**Contact : AVECh (avech78@gmail.com)**  
**ou EFR(associationefr@gmail.com)**

# Loggiarama

78340 - LES CLAYES SOUS BOIS

## VITRERIE - MIROITERIE

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

**QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE**  
*Pour le professionnel et le particulier*

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES  
DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS  
MAGASINS - VÉRANDAS  
BOW-WINDOW  
ALU - PORTES COULISSANTES  
VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT

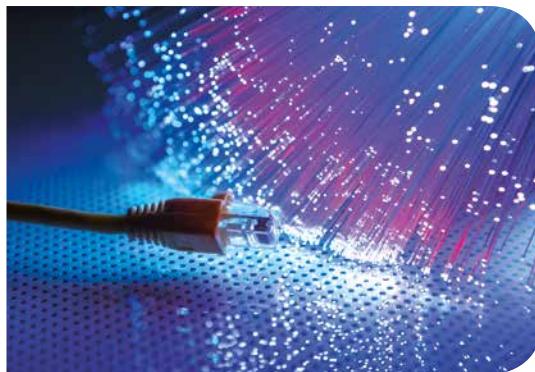


LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41  
E-mail : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

## Fibre optique

La fibre optique aura eu bien du mal à arriver à Parly2. Un premier accord avec FREE, abandonné par l'opérateur en 2011, puis des négociations difficiles avec ORANGE avec deux tranches successives d'installation en 2013 (11 résidences), puis en 2015 (15 résidences) débouchant à chaque fois sur un contentieux et un désaccord sur la suite des opérations.

Restaient donc 10 résidences, bloquées depuis trois ans dans l'attente d'un accord final entre ORANGE et la Copropriété. Cet accord a pu enfin intervenir début 2018, et c'est l'ensemble des 36 résidences qui sera donc fibré d'ici quelques semaines.



Pour les Parlysiens c'est l'accès au haut débit pour tous, soit 100 à 500 MBit/s jusqu'à l'appartement selon l'offre souscrite, au lieu des 20 MBit/s de la technologie ADSL actuelle.

► **Alain CAHEN**

## Vidéoprotection et Parly2, point d'étape

La sécurité des biens et des personnes est un sujet de plus en plus présent depuis plusieurs années et ne peut être réglé uniquement par le système de vidéoprotection mis en place par la commune du Chesnay, car celui-ci ne concerne que la voirie publique.



Les conseils syndicaux des résidences de Parly2 et le Conseil Syndical Principal travaillent sur ce dossier régulièrement ; c'est ainsi que les premières décisions d'équipement en vidéoprotection ont été prises en 2014 (GABRIEL, ETOILE et ST JAMES).

Depuis 2015, quinze autres résidences ont suivi le mouvement et les assemblées générales 2018 en ajouteront d'autres portant la proportion à plus de la moitié de Parly2.

Ces équipements ont montré leur efficacité sur le plan de la dissuasion (baisse significative du nombre de vols de voitures notamment) et ont permis d'identifier, dans plusieurs cas, les responsables de dégradations volontaires ou accidentelles.

Toutes les résidences de Parly2 ne sont pas également concernées par ce phénomène ou, pour certaines, rencontrent des configurations difficiles à aménager. Gageons que d'ici peu, la plupart d'entre-elles seront équipées et que cet effort collectif aura participé à l'amélioration de la sécurité sur notre copropriété.

A suivre...

► **Olivier DEHAUT**

## Un projet pour le centre culturel



Le centre culturel dans son écrin de verdure



### Des hauts et des bas...

Lorsque le centre culturel est né, à la création de Parly2, nul n'aurait deviné par quelles phases brillantes puis décevantes puis très problématiques il passerait...

Ces dernières années ont été compliquées : difficultés rencontrées par le Club ARS, association à laquelle avait été confiée depuis 1971 l'animation du centre culturel, déboires financiers conduisant à la liquidation de cette association, phase de mise en sommeil du bâtiment puis hésitations sur la conduite à tenir...

**Il était temps d'agir !**



### La recherche de solutions

Grâce aux efforts déployés par la Copropriété et en particulier par le groupe de travail qui a exploré les voies possibles, sans a priori, mais en s'entourant de tous les conseils appropriés, une belle perspective est dégagée.

Le sujet a demandé de la ténacité... 16 mois de concertation, de recueil des diagnostics (audit de l'architecte, expertises techniques, conseil juridique...), de recherche et d'analyse des propositions pour l'utilisation et l'animation du bâtiment, de discussions au sein de la copropriété, mais le résultat est là.



### Un beau projet

Tout en laissant les locaux accessibles en soirée pour les conseils syndicaux des résidences parlysiennes et leurs assemblées générales,

les bâtiments du centre culturel seraient mis à la disposition de deux associations qui vont offrir deux types de prestations : un centre d'art-thérapie<sup>1</sup> et un atelier de soutien informatique<sup>2</sup>.

Premier regroupement dans notre région d'art-thérapeutes diplômés, le centre d'art-thérapie serait une offre innovante de séances d'arts plastiques dont on sait l'apport pour mieux communiquer avec les autres et pour son équilibre personnel.

Les ateliers d'initiation et de perfectionnement aux nouvelles technologies répondraient au besoin de ceux qui veulent s'intégrer de manière intergénérationnelle au numérique.

Le projet s'inscrit dans la ligne de ce qui avait été voulu dès le départ : un lieu de culture pour l'harmonie de tous. **Il renoue avec la meilleure période de rayonnement du Club ARS, en s'adaptant au monde du XXI<sup>e</sup> siècle.**



### Rendez-vous d'abord le 7 juin !

Le nouveau projet de centre culturel a été validé par le Bureau et le CSP. Il sera présenté en résolution à l'Assemblée Générale du 7 juin 2018. Nul doute qu'il ravira tous ceux qui attendent depuis près de deux ans que soit réouvert aux Parlysiens ce bel endroit et qu'y soit à nouveau proposée une vie culturelle digne de son passé !

### Marie-Françoise RIVET

<sup>1</sup> Créé par l'association des Artistes du Chesnay

<sup>2</sup> Les candidatures de volontaires (bénévoles) pour compléter l'équipe d'animation sont bienvenues !

## Projet de transformation du Centre Martin Luther King (MLK)

Le Centre Martin Luther King est une partie générale de Parly2 qui est située au bout de la rue de Louveciennes et à proximité des résidences Monceau et Saint James. Ce centre, dont la vocation est « culturelle », a été voulu par les demoiselles Poupinet qui ont accepté de vendre leurs terrains à la condition que soient construits, au sein de Parly2, une église (Notre Dame de la Résurrection) et ce centre.

C'est dans cette optique qu'en 1975 ce bâtiment a été confié à l'Association Diocésaine de Versailles qui a bénéficié d'un bail emphytéotique (99 ans) à charge pour elle d'utiliser ces locaux conformément à la volonté des demoiselles Poupinet et de l'entretenir.

A ce jour, l'Association Diocésaine n'a plus l'utilité de ces locaux en l'état. C'est pourquoi elle propose, en partenariat avec la FLS (Fondation pour le Logement Social), en lieu et place, la construction de 2 maisons pouvant loger des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des jeunes adultes trisomiques et accueillir un foyer d'étudiants.

Ce projet prévoit de créer des parkings souterrains qui seraient mis à la disposition des riverains et d'aménager des espaces verts.



Dans cette opération, la copropriété :

- ▶ n'a aucun engagement financier : aucun frais pour Parly2
- ▶ reste propriétaire du foncier
- ▶ deviendrait propriétaire des locaux à la fin du bail qui serait devenu, avec un vote favorable des copropriétaires, un bail à construction.

Ce projet sera présenté en Assemblée Générale du 7 juin 2018 (résolutions 15 et 16) ; il requiert la majorité prévue à l'article 26 (50% des copropriétaires représentant 66% des tantièmes).

C'est pourquoi la participation de tous est nécessaire pour faire aboutir un projet utile, avec une belle implication et fidèle à l'esprit de Parly2.

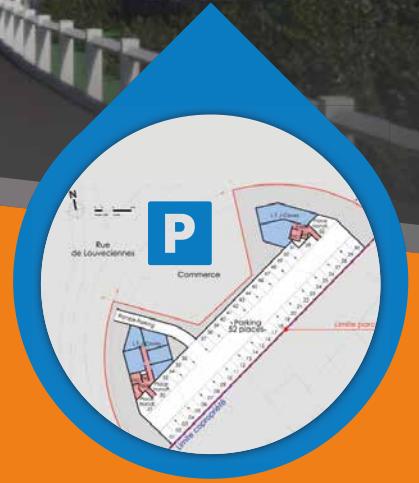
Si nous voulons voir se poursuivre l'histoire, il faut participer et voter massivement à cette assemblée, **tout simplement en confiant vos pouvoirs en cas d'empêchement.**

▶ **Anne COQUIER**





# TRANSFORMATION DU CENTRE MARTIN LUTHER KING NOUVEAU VISAGE NOUVELLE VIE



RENOUVELER PLUTÔT QU'ABANDONNER



## Valoriser le patrimoine, du quartier et de la commune

- ▶ Des espaces verts et un jardin commun aux maisonnées
- ▶ 2 maisons neuves qui reviendront à Parly 2 en fin de bail
- ▶ Une hauteur de maisonnées limitée



## S'incorporer discrètement dans l'environnement

- ▶ Une architecture volontairement à taille humaine
- ▶ Une construction inférieure à ce que permet le PLU
- ▶ Transition entre les immeubles et la zone pavillonnaire



## Intégrer des solutions de stationnement

- ▶ Des parkings dédiés
- ▶ 37 places de parking souterraines mises à disposition du quartier



## Retrouver l'esprit initial de l'œuvre

- ▶ Un projet porteur de sens
- ▶ Un lieu de vie pluri-générationnel
- ▶ **Maisonnée 1**
  - Colocation pour 8 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs accompagnants avec l'association La Maison des Sages
  - 5 logements familiaux avec la Fondation pour le Logement Social (FLS)
- ▶ **Maisonnée 2**
  - Maison de vie et de partage pour 14 jeunes adultes trisomiques (2 maisonnées de 7) et leurs accompagnants avec l'association Les Maisons Saint-Joseph
  - Foyer pour 8 étudiants avec le diocèse de Versailles, engagés auprès de la paroisse



[WWW.CENTREMARTINLUTHERKING.COM](http://WWW.CENTREMARTINLUTHERKING.COM)

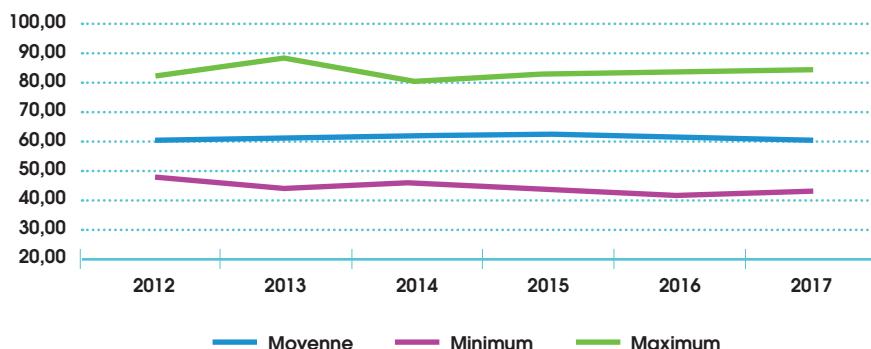
Un projet porté par le diocèse de Versailles en partenariat avec la FLS, fondation reconnue d'utilité publique

## Assemblées générales secondaires 2017 Participation des Copropriétaires

RÉSIDENCE	Taux de participation (%)		
	2015	2016	2017
AUTEUIL	66,31	56,44	54,42
BAGATELLE	80,10	77,63	84,26
BRETEUIL	44,64	48,96	54,95
CHAILLOT	53,55	53,75	52,05
CONCORDE	63,09	62,98	58,98
DAUPHINE	58,82	55,39	51,97
ETOILE	60,43	55,79	51,52
FOCH	64,82	68,32	66,96
GABRIEL	56,66	50,00	50,12
GARAGES G.1	73,89	77,77	73,33
GEORGE V	76,00	78,04	72,48
IENA	56,68	51,28	52,97
LA MUETTE	58,20	55,36	53,49
LONGCHAMP	67,74	56,83	58,37
LOUVRE	83,54	78,05	72,94
MAILLOT	58,15	54,28	53,29
MONCEAU	45,31	48,26	44,95
NEUILLY	65,49	70,52	70,65
ODEON	62,45	64,06	65,47

RÉSIDENCE	Taux de participation (%)		
	2015	2016	2017
OPERA	45,51	42,16	43,66
ORANGERIE	61,10	65,10	61,79
ORSAY	50,14	54,17	47,39
PALAIS ROYAL	84,04	78,03	84,17
PASSY	67,51	69,61	68,05
PRE CATELAN	55,44	50,47	53,40
RANELAGH	77,34	77,96	74,53
RIVOLI	74,40	70,61	67,72
ST AUGUSTIN	58,01	58,57	56,55
ST CLOUD	77,24	84,64	78,99
ST GERMAIN DES PRÉS	65,28	76,25	78,68
ST HONORE	51,42	52,69	50,03
ST MICHEL	61,34	51,05	47,78
ST-JAMES	63,88	57,21	59,13
SOLFERINO	46,01	46,05	48,99
TROCADERO	69,43	65,80	66,37
TUILERIES	62,68	60,23	63,59
VARENNE	62,00	54,62	52,46

Evolution du taux de participation



La participation des copropriétaires aux assemblées générales, qu'ils soient présents ou représentés est essentielle à la bonne gestion d'une copropriété.

Les courbes ci-dessus montrent un léger fléchissement de cette participation.

**Challenge 2018 : faire remonter la courbe en assistant vous-même aux AG ou en confiant votre pouvoir à un mandataire !**

## Mouvements du Personnel à la Gérance

Après l'intégration, en 2017, de deux nouveaux gérants (Aymeric NIJDAM en mars et Romain DUCHESNE en août), le personnel de la Gérance évolue à nouveau courant 2018 :

### Service juridique



**Christiane THORINY** (plus connue sous le patronyme de MESSAGEOT) s'envole vers de nouveaux projets après 27 ans passés à veiller sur l'environnement juridique des résidences de Parly2.

► **Elle quitte ses fonctions le 31 mars.**



**Virginie ESTEVE**, gérante depuis 2009 et titulaire d'un DESS de droit immobilier, prendra les fonctions de **Responsable juridique** en remplacement de Christiane THORINY.

► **Prise de fonctions : le 1<sup>er</sup> avril.**

### Gérance



**Stéphane MILEWSKI**, 41 ans, fort d'une expérience de dix-huit années dans l'administration de copropriétés, prendra le poste de **gérant** laissé vacant par Virginie ESTEVE.

► **Prise de fonctions : le 3 avril.**



**France CHIPOT**, 34 ans, rejoint l'équipe en qualité d'**assistante de copropriété**. Son parcours universitaire et professionnel ainsi qu'une expérience de plusieurs années dans ce poste, devraient lui permettre d'être pleinement opérationnelle rapidement.

► **Prise de fonctions : le 14 mars.**



**Aude PREVOTEAU** assure, depuis juin 2012, les fonctions de secrétariat du CSP dans le cadre d'un contrat à temps partiel. L'Assemblée Générale 2017 du Syndicat Principal ayant validé la création d'un demi-poste d'assistante Ressources Humaines et Aude souhaitant parallèlement augmenter son temps de travail, cette nouvelle mission lui a été présentée. Aude a accepté ce poste complémentaire et assure désormais ces deux fonctions en partageant son temps entre les bureaux du CSP et les bureaux de la Gérance **depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.**

VISITEZ CETTE CUISINE  
TYPE 2 SUR RDV

**Culinelle**

SPÉCIALISTE  
DES CUISINES  
DE PARLY 2

DEPUIS 1981

4 rue de Versailles  
78150 Le Chesnay  
01 39 55 22 41  
www.culinelle.fr

## Commission mixte Mairie du Chesnay / Copropriété de Parly2

Synthèse des échanges du 11/12/2017

La Copropriété de Parly2 représente à elle seule plus de la moitié de la population du Chesnay, comme d'ailleurs de celle de Rocquencourt. Il est donc essentiel de faire partager aux élus municipaux nos projets et nos difficultés éventuelles pour mieux travailler ensemble. C'est l'objet des commissions mixtes Mairie / Copropriété, mises en place de longue

date avec le Chesnay, mais qui n'avaient pu se tenir depuis près de deux ans.

Nous sommes donc convenus avec Monsieur Le Maire du Chesnay, Philippe Brillault, de les relancer et une première réunion a eu lieu le 11 décembre dernier.

Voici les sujets évoqués par la copropriété et les suites connues à ce jour :

Sujet évoqué	Réponse Mairie	Suite donnée au 1 <sup>er</sup> mars
 <p>Renforcement du contrôle et de la verbalisation des stationnements dangereux ou non autorisés à l'intérieur des résidences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Maire est d'accord sous réserve que les résidents soient informés que ce renforcement est à l'initiative de la copropriété.</li> <li>▶ Il propose de renforcer les liens entre le CSU (centre de supervision urbaine) et la copropriété (intendants et SININTER).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Information faite via le présent article.</li> <li>▶ Liste et coordonnées téléphoniques des intendants et de l'entreprise SININTER communiquées à la Mairie.</li> </ul>
 <p>Circulation / stationnement aux abords de l'établissement scolaire Blanche de Castille.</p>	<p>Le Maire est prêt à réétudier les aménagements de voirie et les conditions de circulation à échéance de la fin d'année 2018, en associant la copropriété.</p>	<p>Le Conseil Syndical de Parly2 a rencontré la Directrice de l'établissement qui a de son côté demandé au Maire de prendre en charge une réunion sur le sujet.</p>
 <p>Vidéosurveillance : demande de renforcement sur certaines zones de Parly2, notamment rue de Louveciennes.</p>	<p>Une caméra sera installée en 2018 rue de Louveciennes, au niveau de l'établissement Blanche de Castille, mais pas d'installation possible au bas de la rue de Louveciennes.</p>	<p>A suivre...</p>
 <p>Ralentissement des circulations avenue Dutartre, côté résidences Parly2.</p>	<p>Le Maire propose de déplacer le stop existant au croisement de la rue du Hameau, sur l'avenue Dutartre.</p>	<p>Le service voirie de la Ville a donné un avis favorable. La date d'installation n'est pas connue.</p>
 <p>Déboisement excessif et mauvais entretien de la forêt de Fausses Reposes.</p>	<p>Le Maire déplore également la situation mais ne peut engager des moyens supplémentaires au niveau de la Commune. Il suggère de prendre contact avec VGP (communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc).</p>	<p>Article dans La lettre de Parly2.</p>
 <p>Retrait des PAV (conteneurs à verre) rue Duplessis et avenue Charles de Gaulle et enfouissement des PAV maintenus.</p>	<p>Le Maire a donné son accord au retrait des PAV et est intervenu auprès de VGP pour demander l'enfouissement de la plupart des PAV.</p>	<p>PAV retirés.</p>
 <p>Association des résidences Odéon et Opéra à l'aménagement du quartier Audigier.</p>	<p>Le groupe de travail est suspendu, dans l'attente d'informations concernant des aménagements urbains possibles impactant le projet. La copropriété sera associée lorsqu'il sera relancé.</p>	<p>A suivre...</p>
 <p>Elagage des arbres du cimetière, mitoyens des résidences Varenne et Orangerie.</p>	<p>La Mairie s'est dotée d'un nouvel engin d'élagage et est prête à intervenir.</p>	<p>A suivre... seconde quinzaine de mars</p>

## Jacques Leclerc un grand témoin de notre histoire nous a quittés



Jacques Leclerc est décédé le 18 novembre dernier. Il était âgé de 97 ans. **C'est un grand témoin de l'histoire de Parly2 qui s'en est allé.**

Plutôt que dresser ici par le détail ce que furent son parcours professionnel et son

engagement au sein de notre copropriété ou de sa commune, Rocquencourt, je préfère conter quelques souvenirs partagés qui décrivent et rappellent l'homme qu'il fut.

Nous sommes en 1968. La résidence Passy vient d'être livrée et Jacques Leclerc de s'y installer.

La résidence est à cheval sur Le Chesnay et Rocquencourt et même certains appartements sont partagés sur les 2 communes. Certains coactionnaires-copropriétaires reçoivent ainsi de chaque commune une feuille d'imposition pour leurs taxes locales. Il faut trancher ! Les deux communes s'entendent pour qu'un référendum soit organisé quant au choix de la commune d'accueil de la résidence Passy dans son intégralité.

Rocquencourt est largement plébiscitée. Il est vrai que les impôts locaux y étaient très sensiblement moins élevés...

Les deux communes entérinent ce résultat et se mettent d'accord pour un échange de terrain. Passy a désormais son assiette fiscale sur Rocquencourt, commune dont Jacques Leclerc sera le maire 18 ans durant. Il a participé de manière volontaire à l'évolution de la gestion de la copropriété.

En ces temps là, la voix des coactionnaires-copropriétaires n'est guère entendue des promoteurs qui, forts de leur écrasante majorité lors des assemblées générales successives, privilégient leurs intérêts sans écouter les vœux venus des résidences alors construites. D'où l'émergence, dans certaines résidences, d'associations loi de 1901 regroupant des acquéreurs, unis pour faire valoir leurs droits.

Puis, tout naturellement, en 1972, naquit l'Union des Associations de Résidences de Parly2 ; une union ayant pour « but de coordonner et de faciliter l'activité commune des Associations adhérentes ». Ces associations fondatrices de l'Union sont alors au nombre de quatre : Maillot, Orsay, La Muette et Passy. Jacques Leclerc en devint le président.

**Un premier bulletin d'information – Le Trait d'Union – paraît fin 1972.** Dans son éditorial, Jacques Leclerc se félicite du rattachement de six autres résidences – Chaillot, Etoile, Orangerie, Saint-Michel, Solférino et Trocadéro – à l'Union des Associations de Résidences de Parly2. Un éditorial qu'il conclut en écrivant :  
*« Que chacun puisse trouver dans le cadre de l'Union le lieu d'échange, de consultation et de concertation, qui permettra ensuite de prendre en toute connaissance de cause les décisions les plus favorables à l'avenir de Parly2 et à la conservation de notre patrimoine. »*

**LE TRAIT D'UNION**  
BULLETIN D'INFORMATIONS ET DE LIASON PUBLIE PAR L'UNION DES ASSOCIATIONS DE RÉSIDENCES DE PARLY 2  
4 Trimestre 1972

CHAILLOT — SOLEY — LA MUETTE  
MAILLOT — ORANGERIE — ORSAY — PASSY  
SAINT-MICHEL — SOLFERINO — TROCADERO

**EDITORIAL**

Le N° 1 du Trait d'Union que nous vous présentons aujourd'hui est le bulletin de liaison et d'information de « L'Union des Associations de Résidences de PARLY 2 » et a pour objet de mieux vous faire connaître notre association et ses activités axées exclusivement sur la défense des intérêts matériels et matériels des actionnaires-souscripteurs et futurs copropriétaires Parlysiens.

De quoi s'agit-il ?  
Comme vous le savez, il existe dans chaque résidence un Conseil de Résidence dont la mission est de régler en liaison étroite avec l'AGIP, gestionnaire administratif de PARLY 2, tous les problèmes inhérents à la vie de l'ensemble immobilier.

Ces Conseils jouent depuis leur création un rôle purement consultatif, toutes les décisions relevant sur le plan légal des Assemblées et du Conseil d'Administration de la SAIC Le Chesnay-Triannon.

Malgré cette situation, il n'en est pas moins vrai que les Conseils de Résidences de PARLY 2 qui préfigurent les futurs Conseils Syndicaux exercent un rôle extrêmement important car ils sont les plus avides défenseurs des intérêts des co-actionnaires et permettent par leurs structures un dialogue permanent avec les dirigeants de la S.A.I.C. ou leurs mandataires.

C'est ainsi par exemple qu'ils sont amenés à discuter de budgets prévisionnels des charges pour rendre celles-ci les moins lourdes possibles, de faire redresser, avec la collaboration d'un organisme de contrôle qu'ils ont pu obtenir de faire mettre en place, la Société Fiduciaire Européenne, les erreurs d'imputation inévitables dans une gestion aussi importante et délicate que celle de PARLY 2, d'appeler l'attention des services qualifiés sur tel ou tel point qui ne donne pas satisfaction ou telles ou telles dispositions qu'il y aurait lieu de prendre afin de rendre la vie plus agréable à PARLY 2, de s'engager à la limite dans des actions judiciaires comme par exemple pour l'affaire des vernis.

A ces divers titres ils méritent votre confiance et votre soutien car les hommes et les femmes qui composent les Conseils de Résidences sont bénévoles et ils consacrent beaucoup de leur temps et de leur énergie à travailler dans le sens de vos intérêts.

Pour mieux coordonner leur action, il est apparu nécessaire à beaucoup d'entre-eux de se soutenir et s'entraider et c'est ainsi qu'est née l'idée de constituer une large union regroupant les Conseils de Résidences pour rendre plus puissante et efficace leur action.

Actuellement 10 résidences (CHAILLOT, ETOILE, LA MUETTE, MAILLOT, ORANGERIE, ORSAY, PASSY, ST-MICHEL, SOLFERINO et TROCADERO) sont entrées à l'Union des Associations de Résidences de PARLY 2 et plusieurs autres viennent de poser leur candidature et vont incessamment la rejoindre.

Affiliée à l'ADAP (Association Confédérale pour la Défense de l'Accès à la propriété) qui groupe plusieurs milliers d'adhérents sur le plan national, l'Union bénéficie d'une assistance juridique et technique à des conditions particulièrement exceptionnelles.

Ainsi à chaque fois que nécessaire des consultations sont prises et permettent de voir clair dans des affaires où les avis de spécialistes compétents s'avèrent indispensables pour les mener à bonne fin.

Enfin et dans la perspective d'un proche avenir, un grand problème préoccupe les Conseils de Résidences, il s'agit de la gestion future de PARLY 2 lorsque le programme sera terminé et que nous nous retrouvons les uns et les autres, seuls, en face de nos responsabilités.

Afin de ne pas être pris au dépourvu (l'échéance n'est pas si lointaine; 2 à 3 ans peut-être), l'Union entend organiser, dans le souci de rendre service à Tous, des colloques ou seront étudiés avec des spécialistes de l'ADAP les diverses formes de gestion parmi lesquelles nous aurons à fixer notre choix.

En résumé et pour conclure, nous souhaitons que chacun puisse trouver dans le cadre de l'Union le lieu d'échange, de consultation et de concertation, qui permettra ensuite de prendre en toute connaissance de cause les décisions les plus favorables à l'avenir de PARLY 2 et à la conservation de notre patrimoine.

Jacques LECLERC  
Président de l'Union des Associations de Résidences de PARLY 2

# Hommage

## Jacques Leclerc un grand témoin de notre histoire nous a quittés (suite)

En juin 1972, la candidature de Jacques Leclerc, président de l'Union des Associations de Résidences de Parly2, avait été proposée par le Conseil d'administration de la SAIC\*. Nominé à main levée, à l'unanimité. Il le demeurera jusqu'en 2008, date à laquelle il fut nommé administrateur honoraire.

« Le Conseil d'administration tient à le remercier vivement pour ses 36 années de disponibilité au service de Parly2 et de la SAIC, dont il a été désigné comme le premier administrateur-acquéreur en 1972. »

A notre tour de nous souvenir des années de combats au service de notre copropriété que Jacques Leclerc sut conduire. Il fut le passeur exigeant qui permit à la copropriété de s'émanciper du poids des promoteurs pour gagner son autonomie et sa légitimité ; toujours avec rondeur, mais non sans détermination.

### ► Patrice de CLINCHAMPS

\*SAIC - Dès la création de Parly2, c'est la Société Anonyme Immobilière de Construction du Chesnay Trianon (SAIC) créée par le promoteur, Robert de Balkany, qui assurait la gestion de notre ensemble immobilier.

# Concours photo Noël à Parly2



*Notre gagnante :*  
**Madame Françoise BARROCHIN**  
**Résidence Rivoli**

Bravo et merci pour vos clichés de Parly2 sous la neige !



## MBS MENUISERIE

CRÉATION • RÉNOVATION • REMPLACEMENT



Contact : **MBS SAS**  
5 rue de la Vallée Yart  
78640 Saint germain de la Grange  
☎ 01 30 55 05 65  
✉ mbs.sarl78@gmail.com



### Menuiserie bois

- Baie Fenêtres et portes fenêtres
- Baies coulissantes et basculantes
- Créations d'aérations (mise aux normes)
- Parquets collés et flottants
- Volets roulants

### Serrurerie

- Réparation ou remplacement de serrures multi-points
- Portes blindées (appartement et cave)



## BUGEAUD (square)



..... (1784 - 1849)

**Thomas Robert BUGEAUD**  
**Marquis de La Piconnerie**  
**Duc d'Isly - Maréchal de France**

**Thomas Robert BUGEAUD** né à Limoges en 1784, s'engage à 20 ans comme grenadier dans la garde impériale et est promu caporal à Austerlitz. Gravissant les échelons lors des campagnes napoléoniennes de Prusse et Pologne, il est nommé capitaine en 1809. Après la campagne d'Espagne, il est promu colonel à son retour en France en 1813. Mis en congé sous la Restauration, il est rappelé par **Louis-Philippe** qui lui confie la garde de la duchesse de Berry et le charge de réprimer l'insurrection de Paris en avril 1834, ce qu'il exécute sans ménagement.

1836 - Il est envoyé en Algérie pour protéger les installations françaises sur les côtes contre les tribus

insoumises d'**Abd el-Kader**. Après la rupture de la trêve (1837), il retourne en Algérie en 1840 pour combattre les troupes d'**Abd el-Kader** lancées sur les plaines de la Mitidja. En 1840, il remporte une victoire à Isly sur les troupes marocaines alliées d'**Abd el-Kader**, ce qui lui vaut son titre de **Duc d'Isly**.

Gouverneur Général, il a su par son énergie, son imagination et son autoritarisme, réorganiser et employer l'armée à l'édification de l'Algérie. Il reste une figure emblématique de la colonisation. Lors de la révolution de 1848, la Garde Nationale apprenant qu'il est nommé chef de l'armée et rappelant la manière dont il avait réprimé celle de 1834, refuse d'obéir aux ordres et oblige Louis-Philippe à annuler sa nomination. Un nouveau chef est nommé, Bugeaud démissionne et Louis-Philippe abdique en avril.

1848 - Il est pressenti par les conservateurs pour la candidature à la présidence de la République ; il se désiste en faveur de Louis Napoléon Bonaparte.

Maréchal de France, il meurt du choléra à Paris en 1849. Il est inhumé dans la chapelle des Invalides. « **La casquette du père Bugeaud** » est un chant militaire adopté par les zouaves de l'armée d'Afrique.

► **Pierre LEFEBVRE**



**Optic 2000**  
Une nouvelle vision de la vie

**MOI,**  
je peux choisir  
mon opticien  
les yeux fermés !

**Votre opticien s'engage**  
Qualité de service certifiée  
**AFNOR Certification**

**ENGAGEMENT DE SERVICE**  
QUALITÉ EN OPTIQUE  
AFNOR CERTIFICATION  
www.afnor.org

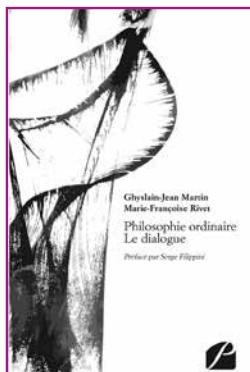
**POUR LA SANTÉ DE VOS YEUX, EXIGEZ UN OPTICIEN CERTIFIÉ par AFNOR Certification**

Choisir un opticien certifié par **AFNOR Certification**, c'est la garantie d'une qualité de service reconnue par les autorités et partenaires de santé et les consommateurs. Cette certification est contrôlée chaque année, sous anonymat, par l'organisme indépendant **AFNOR Certification**.

www.optic2000.com

## Marie-Françoise RIVET co-auteure du livre Philosophie ordinaire Le dialogue

Marie-Françoise RIVET vit à Parly2 depuis 1977. Elle a été, avec sa famille, l'une des toutes premières habitantes de la résidence Louvre. Elle est vice-présidente du conseil syndical secondaire



Louvre depuis plus de 10 ans et s'implique, en plus de nombreuses activités extérieures, dans la vie collective de Parly2.

En décembre dernier, elle a publié, avec Ghyslain-Jean MARTIN « Philosophie ordinaire Le dialogue », édité par les Editions du Panthéon et distribué par Hachette Distribution<sup>1</sup>.

### Q. Marie-Françoise, comment est né ce livre ?



C'est une très jolie aventure née d'un état d'âme dont parlerait mieux que moi mon co-auteur et grand ami puisque le point de départ était un besoin pour lui d'exprimer les inquiétudes et l'irritation qu'il ressentait à l'écoute des déclarations, informations, avertissements, conférences... formulés sur les sujets de notre temps. Nous avons spontanément entrepris ce dialogue écrit, en supplément à notre vie réelle où nous discutons déjà beaucoup ! Le but était que, par le dialogue, se déverse et se calme ce flot de pensées envahissantes qui auraient pu être obsédantes.

### Q. Le livre se présente avec, pour chacun des 100 thèmes qui le composent, une page LUI et une page ELLE. Comment avez-vous pratiqué ?



Là encore tout s'explique par notre point de départ. Chaque matin, du côté de LUI, écriture et envoi au début d'un simple courriel puis d'un texte complet. Et de mon côté - ELLE - à chaque réception, un sujet nouveau sur lequel méditer, m'informer, m'enthousiasmer... et répondre. Au bout de quelques temps, nous nous sommes dit : pourquoi ne pas partager nos échanges, au delà de nous, peut-être d'abord pour nos enfants et petits-enfants ? Et pourquoi ne pas en faire un livre ? Et une autre étape de l'aventure a commencé. Je parlais d'une jolie aventure car la démarche nous a permis de partager beaucoup, de progresser et de conforter une belle vision de la vie et du bonheur possible.



### Q. C'est un livre qui ne se lit pas comme un roman... Toutes les deux pages on peut se donner le temps de la réflexion... Moi même, j'ai lu ce livre pas à pas, billet par billet, en choisissant les thèmes en fonction de mes envies du jour.



Ce n'est effectivement pas un roman et l'on ne peut recommander de le lire en une fois ! Au contraire, et cela donne une grande liberté et laisse la place à l'aléa, la diversité des sujets fait qu'on peut ouvrir le livre au hasard et lire les deux pages d'un thème. « Philosophie ordinaire » se lit sans souci de continuité. La continuité est dans la vie...

### Q. Qu'est-ce qui fait à votre avis que ce livre plaît aux lecteurs ?



Il est encore un peu tôt pour avoir un panel significatif de réactions. Tous ceux qui ont commencé à lire « Philosophie ordinaire » ou à le relire, ce qui en soi est un signe très positif - expriment le même avis : c'est une lecture à « déguster » par petites doses, qui permet à chacun de trouver sur la page LUI et sur la page ELLE l'écho de sa propre réflexion et qui suscite apparemment dans de nombreux cas l'envie de continuer soi-même la méditation et le dialogue. La complémentarité masculin-féminin semble plaire aussi. La manière dont nous avons abordé certains sujets a touché plusieurs de nos lecteurs d'une manière inattendue.

### Q. Aviez-vous déjà publié des livres ?



Mon co-auteur<sup>2</sup> oui, des pièces de théâtre en particulier. Moi pas vraiment. J'ai beaucoup écrit mais c'est la première fois que mes écrits passent au stade de l'édition. J'ai jusqu'alors réservé ma diffusion - plusieurs milliers de poèmes -... à des amis (plus d'une centaine...)<sup>3</sup>

### Q. Y a-t-il un livre qui vous ait donné envie d'écrire ?



Aucun en particulier. J'ai toujours aimé lire et écrire. Ecrire des dissertations quand j'étais élève, puis des analyses dans mon travail, puis des poèmes... J'ai vraiment aimé écrire les billets de ELLE<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Commande de la version livre en librairie, auprès de la FNAC, chez GibertJoseph, ... et via internet sur toutes les plates formes de distribution (Fnac, Amazon, ...). Téléchargement possible du format électronique sur les plates formes numériques.

<sup>2</sup> Ghyslain-Jean MARTIN a, entre autres, écrit « la Cloaca Maxima », édité aux Editions du Panthéon. Il a été éditeur délégué chez Alvisa Editions, notamment du Magazine « Théâtre ».

**Q. Quelles sont vos sources d'inspiration ?**



Tout est source d'inspiration. Les spectacles, les lectures, les voyages, les rencontres, mes rêveries, ceux que j'aime. Et puis bien sûr l'échange. Dans le cas de ce livre, l'inspiration était facile car le fait d'avoir un sujet imposé est pour moi une contrainte très stimulante. D'une manière générale, je trouve que dans l'écriture on est paradoxalement d'autant plus libre, d'autant plus inspiré, que l'on a une contrainte. Dans mes poèmes, j'ai souvent utilisé le subterfuge des acrostiches ou le carcan d'un nombre limité de lettres de l'alphabet ; dans ce dernier cas, cela crée spontanément une musique des allitérations que je trouve agréable.

**Q. Avez-vous un rituel d'écriture ?**



Non. Je n'ai pas besoin de me mettre en condition, d'être dans le silence ou dans la musique, à un horaire précis ou avec du temps devant moi. J'écris directement sur mon ordinateur. Mes doigts savent mieux que moi ce qui doit être écrit... C'est comme dans la sculpture ou dans la peinture (mais là mes professeurs m'incitent à me discipliner...), je commence une œuvre sans savoir ce qu'elle va être... mais mes mains, elles, le savent sans aucun doute...

**Q. « Philosophie ordinaire Le dialogue », pourquoi ce titre ?**



« Philosophie » parce qu'au fur et à mesure des épreuves que nous avons, mon co-auteur et moi, traversées, nous nous sommes rendu compte que la philosophie était un bon moyen d'aider à vivre. Si l'on revient aux bases de l'Antiquité, les conseils donnés par les philosophes à leurs contemporains s'analysaient comme des paroles utiles pour mieux vivre leur quotidien. « Ordinaire » parce que nous voulions nous inscrire en rupture avec ceux qui parlent de philosophie d'une manière artificielle, trop basée sur les commentaires des commentaires, sur les discussions jargoniques entre écoles de pensée. Nous voulions être simples et revenir aux choses simples, le simple pouvant être extrêmement complexe. Dans « ordinaire » il y a aussi la notion de quotidien, d'ordre, et nos échanges avaient le rituel du quotidien. Enfin et c'est sans doute le plus important, nous étions et nous sommes toujours persuadés que tout le monde est philosophe, toute vie est possible témoignage de philosophie. L'adjectif « ordinaire » indique qu'il n'y a pas d'exclus de la philosophie. « Dialogue », c'est la forme que nous avons choisie et qui est, comme l'a affirmé Platon cité par mon co-auteur, « le moyen le plus explicite pour exprimer la pensée ».

<sup>3</sup> Marie-Françoise RIVET a été distinguée lors des deux dernières éditions de Roquen'rime, le concours de poésie organisé à Rocquencourt et pour lequel les textes sont sélectionnés sous anonymat. Elle a reçu le diplôme d'honneur cette année.

<sup>4</sup> Marie-Françoise RIVET est haut fonctionnaire. Administrateur de l'INSEE, sous directeur au Ministère des finances, Contrôleur d'Etat puis chef de mission de contrôle économique et financier, elle a également travaillé pour la Commission européenne et l'ONU et a terminé sa carrière dans le domaine de la Culture et du cinéma.

**Q. Le livre aborde beaucoup de thèmes...**



Il reflète les préoccupations qui traversent notre esprit et qui sont diverses. Bien sûr les sujets appartiennent de près ou de loin aux thèmes immémoriaux : la vie, la mort, l'amour, la transmission, l'imaginaire, le bonheur ... Ils sont venus au fil des jours ... Nos billets ne ferment pas les sujets, ce ne sont pas des devoirs sur un thème donné, mais un vrai dialogue qui incite à d'autres prolongements.

**Q. Accompagnez-vous la diffusion auprès des lecteurs ?**



Nous rencontrons nos futurs lecteurs lors de soirées dédicaces... Les dédicaces que nous avons faites jusqu'ici ont été accompagnées de lectures de quelques billets par deux comédiens amis. C'est déconcertant d'entendre son texte dit par quelqu'un d'autre qui, forcément, se l'approprie autrement... C'est bien... Grâce à nos lecteurs, nous préparons un florilège de réactions que nous partagerons sur les réseaux sociaux. Nous sommes friands des remarques. Mon co-auteur - plus que moi ! - espère des critiques. Moi, pour le moment, je me réjouis des premiers retours...

**Soirée dédicace à la librairie « Bain d'encre »  
24 rue Pottier au Chesnay le 2 juin 2018 à partir  
de 15h30. Les Parlysiens sont bienvenus !**

**Q. Quelles sont les réactions des lecteurs ?**



Le principe du dialogue plaît beaucoup. On nous dit que le caractère masculin/féminin - IL et ELLE - apparaît nettement, au delà de la présentation formelle du livre ; que les billets montrent des personnalités très différentes mais complémentaires ; que c'est un livre qui fait écho aux expériences et réflexions des lecteurs ; un livre de chevet, à lire peu à peu, trois billets chaque soir ; un livre qui donne envie de discuter, de dialoguer. Pour le moment, ce qui passe est bien en phase avec ce que nous avons voulu. Le livre parle aux lecteurs comme nous nous sommes parlés. Peut-être tout simplement parce que tout ce que nous nous sommes écrit l'a été dans l'authenticité ; mais cela est lié à la genèse de cet ouvrage...

**Q. Envisagez-vous d'écrire d'autres livres ?**



Oui, c'est en cours ! Avec mon co-auteur bien sûr. Nous sommes devenus addicts...

**Q. Et Parly2, dans tout cela ?**



Je suis heureuse de vivre à Parly2. Cela a été au départ un choix familial, un choix de style de vie et si la vie de Parly2 et ma vie personnelle ont, comme cela est bien naturel, connu des évolutions, je suis restée en phase avec cette réalisation que je trouve d'une belle conception. Ma « tribu » - j'ai beaucoup d'enfants et petits-enfants ... - s'y retrouve avec bonheur.

Le bonheur est le maître mot de notre livre et c'est le maître mot de nos vies, n'est-ce pas ?

Vendu



**Parly2, Résidence Iéna**  
Appartement 4 pièces,  
avec cave et box

Vendu



**Parly2, Résidence Chaillot**  
Appartement 3 pièces,  
avec cave et parking

Vendu



**Parly2, Résidence Auteuil**  
Studio 19 m<sup>2</sup>

Vendu



**Parly2, Résidence Varenne**  
Studio 34 m<sup>2</sup>

Vendu



Vendu



Déjà 28 biens vendus les  
2 premiers mois de l'année 2018 par  
CPH Immobilier, dans vos résidences,  
**C'EST TOUT SAUF UN HASARD.**



Appelez-nous au  
**01 39 63 67 51**

Vendu



**Parly2, Résidence St. Michel**  
Studio 26 m<sup>2</sup>

Vendu



**Parly2, Résidence Passy**  
Appartement 3 pièces, avec cave

Vendu



**Parly2, Résidence George V**  
Appartement 4 pièces,  
avec cave et parking

Vendu



**Parly2, Résidence  
St. Germain des Prés**  
Appartement 6 pièces,  
avec 2 caves et 2 parkings

**AGENCE DE PARLY 2**  
2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex  
Tél.: 01 39 63 67 51 - Fax.: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

**AGENCE DE PARLY 2 CENTRE COMMERCIAL**  
2, avenue Charles-de-Gaulle - BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex  
Tél.: 01 39 55 48 00 - Fax.: 01 82 66 02 60 - parly2@cph.fr

